

Aéroport de Neuville : La construction de la nouvelle piste est complétée

Neuville – Le 16 janvier 2012

La construction de la nouvelle piste de gravier de l'Aéroport de Neuville est maintenant complétée. Cette piste a une longueur de 3 000 pieds et une largeur de 70 pieds. Érigée sur de solides fondations et parfaitement nivelée selon les normes des aéroports canadiens, cette piste vient remplacer la piste de gazon qui a été utilisée depuis novembre dernier. La piste suit un axe 06-24, parallèle à l'autoroute 40 qui longe le site. La nouvelle piste de gravier sera déneigée et utilisée tout l'hiver.

Bien que parfaitement fonctionnelle dans son état actuel, la piste de gravier sera complètement asphaltée dès les premiers jours du printemps en même temps que les équipements d'éclairage et de signalisation usuels pour ce type d'aéroports seront installés. Des espaces de stationnement extérieur, destinés à être offerts en location, seront aussi aménagés en bordure de la piste de même que des garages chauffés qui serviront à l'entretien des aéronefs et à leur remisage.

Situé le long de l'autoroute 40, le petit aéroport de Neuville est orienté vers l'aviation de loisir et est exploité par un groupe de sept pilotes amateurs qui sont tous propriétaires d'aéronefs monomoteurs. Il s'agit d'un projet d'environ deux millions de dollars, dont un million pour la première phase. Cette nouvelle infrastructure, destinée à desservir l'ensemble de la grande région de Québec, est réalisée sans aucune subvention ou contribution publique et doit s'autofinancer à même la location à long terme d'espaces de stationnement et de garages. On ne prévoit aucun frais d'atterrissage ou de stationnement de courte durée.

Rappelons que le projet a été lancé à l'automne 2011, à la suite d'une entente conclue entre les exploitants et la municipalité de Neuville. Le protocole signé à cette occasion encadre étroitement les activités de l'aéroport afin de limiter toute nuisance éventuelle sur le territoire de la municipalité. Il prévoit également la mise en place d'un comité de liaison qui sera chargé de s'assurer que ce protocole sera bien respecté, tout en gardant les citoyens constamment informés et en leur permettant de faire valoir leurs préoccupations auprès des exploitants de l'aéroport et des autorités municipales. (voir : <http://www.ville.neuville.qc.ca/a-propos/protocole-dentente-aerodrome/>)

(30)

Pour information :

Martin Mercier, président, Neuville Aéro
418 571-0624